

Genève, 24 février 2010

## 4<sup>e</sup> Congrès mondial contre la peine de mort

### *Ensemble contre la peine de mort*

Discours de  
SE M. Abdou Diouf, Secrétaire général de la Francophonie

Seul le texte prononcé fait foi



Je voudrais d'abord adresser mes plus sincères remerciements aux hôtes et aux organisateurs de ce Quatrième Congrès mondial contre la peine de mort, et rendre hommage aux éminentes personnalités qui ont accepté d'y participer et d'apporter ainsi leur soutien à cette cause noble et à ce combat courageux.

J'ai accepté votre invitation parce que la nécessité d'abolir la peine de mort est chez moi et depuis toujours une conviction forte, totale, qui dans ma conscience d'homme, je dirai même d'homme de foi, n'a jamais été traversée par le doute. Mes longues années d'exercice du pouvoir dans mon pays m'ont, parfois avec dureté, confronté aux humeurs de l'opinion publique, à la raison d'État, aux pressions sociales, et même à la démagogie des politiciens. Au Sénégal, la dernière exécution date de 1967. Depuis cette date, la peine de mort n'a jamais été appliquée dans mon pays. Je suis fier - après toutes ces années pendant lesquelles nous avons illustré les valeurs d'humanisme et de respect de la dignité humaine que nous a léguées Léopold Sédar Senghor - que mon successeur Maître Abdoulaye Wade ait consacré formellement en 2004 l'abolition de la peine de mort au Sénégal.

J'ai suivi avec beaucoup d'attention vos trois premiers Congrès, à Strasbourg en 2001, à Montréal en 2004, à Paris en 2007. Ce n'est pas seulement le choix francophone de ces villes d'accueil du Congrès qui a incité la Francophonie à soutenir votre mouvement. C'est le combat légitime en faveur de l'abolition qui nous réunit tous aujourd'hui. Je salue, à cet égard, la persévérance et l'engagement constant de l'association « Ensemble contre la peine de mort » ainsi que la coalition mondiale qui s'est créée autour de cette cause.

Cette année, c'est Genève qui nous accueille, et je félicite nos hôtes pour cette généreuse invitation. La Suisse témoigne une fois de plus de la place prioritaire qu'elle donne aux droits de l'Homme, et de son engagement international dans ce domaine, et en particulier en faveur de l'abolition de la peine de mort.

Votre combat, notre combat, le combat de tous les humanistes n'est pas vain. Les progrès récents en termes d'abolition sont plus qu'encourageants. Plus de 140 pays ont aboli la peine de mort ou ne l'appliquent plus. Sur la soixantaine d'États qui maintiennent cette peine dans leur législation, seuls 25 ont procédé à des exécutions en 2009. Près de 95 % de ces exécutions ont eu lieu dans six pays seulement.

Je voudrais vous exprimer mon admiration pour cette Europe, espace démocratique exemplaire, précurseur hier dans le combat abolitionniste.

En tant qu'Africain, je voudrais aussi vous dire ma fierté et tout l'espoir que je porte en constatant les progrès en cours. Nombre de pays ont choisi l'abolition. Bien d'autres qui ont instauré un moratoire ou qui n'appliquent plus la peine capitale vont suivre. Je les encourage, ici à Genève dans cette capitale mondiale des droits de l'Homme, à prendre très vite les engagements qui s'imposent. L'Afrique a assez souffert du martyr de l'esclavage puis de la colonisation, de la pauvreté et de la violence politique, des massacres et des génocides, pour continuer à appliquer la peine de mort.

En tant que Francophone, je note une tendance générale qui doit être appuyée et encouragée. Sur 70 Etats et Gouvernements membres de l'Organisation internationale de la Francophonie représentée sur les cinq continents, 45 ont aboli en droit la peine de mort. Une douzaine d'Etats membres ne la pratiquent plus depuis 10 ans ou plus.

La Francophonie est résolument et inconditionnellement engagée en faveur de la démocratie, de l'Etat de droit et de la protection et la promotion des droits de l'Homme.

Notre cadre normatif de référence, la Déclaration de Bamako, de novembre 2000, affirme clairement dans son article 2 que « *la démocratie, système de valeurs universelles, est fondée sur la reconnaissance du caractère inaliénable de la dignité humaine* ».

Mesdames, Messieurs,

Le pasteur Jean Augustin Bost avait demandé, en 1862, le secours de la flamboyante et puissante plume de Victor Hugo pour convaincre l'opinion publique genevoise, appelée à se prononcer sur le maintien de la peine de mort dans la République de Genève.

C'est en ces termes que le poète abolitionniste sut convaincre les genevois :

*« Une constitution qui, au dix-neuvième siècle, contient une quantité quelconque de peine de mort, n'est pas digne d'une république. (...) Une exécution capitale, c'est la main de la société qui tient un homme au-dessus du gouffre, s'ouvre et le lâche. (...) Tant que la peine de mort existera, on aura froid en entrant dans une cour d'assises, et il y fera nuit « ».*

La voie est longue, trop longue hélas, au regard des arguments juridiques, criminologiques, philosophiques, religieux, moraux généralement, énoncés. Il faut qu'enfin le droit interdise à la justice des hommes de ravir la vie de l'un d'eux, fût-il coupable, ce qui n'est pas toujours établi avec une certitude absolue.

L'exécution d'un condamné devrait heurter profondément la sensibilité humaine pour envisager, au-delà des sentiments de vengeance et de peur, l'humanité dans sa nudité, dans sa dignité.

Il faut le dire, les couloirs de la mort sont des couloirs de la honte. Robert Badinter affirme avec raison que : « *La vraie signification politique de la peine de mort, c'est bien qu'elle procède de l'idée que l'Etat a le droit de disposer du citoyen jusqu'à lui retirer la vie. C'est par là que la peine de mort s'inscrit dans les systèmes totalitaires* ».

Mesdames, Messieurs,

Aucune des valeurs qui sont au cœur du projet francophone, ne pourra jamais justifier que l'on relativise la valeur de la vie humaine au point d'accepter de la supprimer légalement.

Au seuil de la seconde décennie de ce 21<sup>e</sup> siècle, nous sommes tous conscients que des périls de dimension planétaire affecteront nos modes de vie et nos façons d'agir et de penser.

Alors, défendons nos valeurs humanistes et aidons les générations futures à cohabiter autrement, à vivre ensemble et à partager l'idée du philosophe sénégalais Kocc Barma Fall selon laquelle, « *nit moy garab u nit* », autrement dit : l'Homme est le remède de l'Homme.

Je le dis avec fermeté : nos Etats et Gouvernements doivent encore progresser pour éradiquer à tout jamais la peine de mort de nos systèmes juridiques : ce qui signifie, signer et ratifier les instruments internationaux et régionaux qui favorisent l'abolition, instaurer des moratoires, avancer courageusement vers l'abolition formelle et totale !

Tant qu'il n'en restera qu'un seul, cela constituera un défi, un cas pour la conscience collective francophone.

Je vous remercie.